

Document généré le jeudi 23 juillet 2026 à 09:02

Diffusion Internet	Version Transmis	Publication	Alertes	Visites	Retraits	Dépôts
web + alerte	Intégrale 22/07/26	23/07/26	11697	0	0 / 0	0 / 0

Diffusion Presse	Version	Transmis	Publication	Etat	Identifiant	N° Annonce
BOAMP	Intégrale	22/07/26 à 12h10	23/07/26	3/3	26-73137	<u>26-</u> <u>73137</u>
JOUE	Intégrale	22/07/26 à 12h10	23/07/26	3/3	26-73137	<u>508919-</u> <u>2026</u>

Service : All

Classification CPV :Principale : **32232000** - Matériel de visioconférenceComplémentaires : **50332000** - Services d'entretien d'infrastructures de télécommunications**51314000** - Services d'installation de matériel vidéo**72250000** - Services de maintenance des systèmes et services d'assistance

AVIS DE PUBLICITE

UNION DES GROUPEMENTS D'ACHATS PUBLICS

M. Edward JOSSA - Président-Directeur général

1, boulevard Archimède

Champs-sur-Marne

77444 Marne La Vallée - Cedex 2

Tél : 01 64 73 20 00 - Fax : 01 64 73 20 20

SIRET 77605646700587



L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.

Durée : 36 mois

Accord-cadre avec un seul opérateur.

Type de pouvoir adjudicateur :

Principale(s) activité(s) du pouvoir adjudicateur : Services généraux des administrations publiques ;

Le marché ne fait pas l'objet d'une procédure conjointe.

Objet	Solutions de visioconférence / vidéocommunication / audiovisuel et prestations
Référence	26U018
Type de marché	Fournitures
Mode	Procédure ouverte
Code NUTS	FR102
Description	Solutions de visioconférence / vidéocommunication / audiovisuel et prestations
Code CPV principal	32232000 - Matériel de visioconférence
Code CPV complémentaire	50332000 - Services d'entretien d'infrastructures de télécommunications
	51314000 - Services d'installation de matériel vidéo
	72250000 - Services de maintenance des systèmes et services d'assistance
	La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC : Oui

Forme		Division en lots : Oui Il est possible de soumettre des offres pour tous les lots Nombre maximal de lots pouvant être attribués à un soumissionnaire : 1	
Quantité ou étendue		Valeur estimée hors TVA : 56 000 000,00 €	
Lots	Libellé	Estimé € HT	CPV
N° 1	Solutions de visioconférence, de vidéocommunication, d'audiovisuel et Prestations associées Description : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication, d'audiovisuel et Prestations associées Durée du marché : 36 mois. Durée à compter du 11/03/27 Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui Les modalités de reconduction sont précisées dans les documents de la consultation. Fonds Communautaires : Non Informations complémentaires : Montant maximum d'engagement sur la durée totale de l'accord cadre (hors TVA) : 72 000 000 euros H.T. « Voir les conditions particulières des lots 1 à 3 fixées dans le règlement de la consultation ».	24 000 000	32232000
N° 2	Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « Cisco » en extension de parc existant et Prestations associées Description : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « Cisco » en extension de parc existant et Prestations associées Durée du marché : 36 mois. Durée à compter du 11/03/27 Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui Les modalités de reconduction sont précisées dans les documents de la consultation. Fonds Communautaires : Non Informations complémentaires : Montant maximum d'engagement sur la durée totale de l'accord cadre (hors TVA) : 60 000 000 euros H.T. « Voir les conditions particulières des lots 1 à 3 fixées dans le règlement de la consultation ».	20 000 000	32232000
N° 3	Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « HP Poly » en extension de parc existant et Prestations associées Description : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « HP Poly » en extension de parc existant et Prestations associées Durée du marché : 36 mois. Durée à compter du 11/03/27 Acceptation des variantes : Non Options : Non Reconductions : Oui Les modalités de reconduction sont précisées dans les documents de la consultation. Fonds Communautaires : Non Informations complémentaires : Montant maximum d'engagement sur la durée totale de l'accord cadre (hors TVA) : 36 000 000 euros H.T. « Voir les conditions particulières des lots 1 à 3 fixées dans le règlement de la consultation ».	12 000 000	32232000

Conditions de participation

Lot n° 1 : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication, d'audiovisuel et Prestations associées

Chiffre d'affaires moyen annuel : Chiffre d'affaires global en euros HT réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou équivalent (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené à 12 mois au prorata temporis)..

Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique : Chiffre d'affaires en euros HT du domaine d'activité faisant l'objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent. (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené par les soins de l'Ugap sur 12 mois au prorata temporis).
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le montant minimum du chiffre d'affaires moyen annuel du domaine d'activité faisant objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent doit être supérieur ou égal à : Pour le lot 1 : 8 000 000 euros HT Pour le lot 2 : 6 000 000 euros HT Pour le lot 3 : 4 000 000 euros HT Si l'opérateur se porte candidat sur plusieurs lots et après analyse financière lot par lot, il est procédé à l'analyse globale de la capacité financière, à partir des lots sur lesquels l'opérateur dispose individuellement de la capacité financière. Si le chiffre d'affaire du domaine d'activité faisant l'objet du marché (moyenne annuelle sur les 3 derniers exercices) du candidat est inférieur à l'addition des montants minimums des lots concernés, il est procédé à une élimination partielle de la candidature selon l'ordre de préférence indiqué par le candidat dans la lettre de candidature ou dans l'annexe « allotissement » (en cas de candidature avec DUME). Si l'ordre de préférence n'est pas indiqué, le rejet de la candidature s'opère en commençant par le lot dont le montant minimum est le plus important, jusqu'à ce que l'addition du montant minimum soit inférieure au chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché du candidat.

Effectif moyen annuel : Effectifs moyens annuels pour chacune des 3 dernières années

Nombre de cadres : Importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années

Lot n° 2 : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « Cisco » en extension de parc existant et Prestations associées

Chiffre d'affaires moyen annuel : Chiffre d'affaires global en euros HT réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou équivalent (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené à 12 mois au prorata temporis)..

Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique : Chiffre d'affaires en euros HT du domaine d'activité faisant l'objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent. (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené par les soins de l'Ugap sur 12 mois au prorata temporis).
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le montant minimum du chiffre d'affaires moyen annuel du domaine d'activité faisant objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent doit être supérieur ou égal à : Pour le lot 1 : 8 000 000 euros HT Pour le lot 2 : 6 000 000 euros HT Pour le lot 3 : 4 000 000 euros HT Si l'opérateur se porte candidat sur plusieurs lots et après analyse financière lot par lot, il est procédé à l'analyse globale de la capacité financière, à partir des lots sur lesquels l'opérateur dispose individuellement de la capacité financière. Si le chiffre d'affaire du domaine d'activité faisant l'objet du marché (moyenne annuelle sur les 3 derniers exercices) du candidat est inférieur à l'addition des montants minimums des lots concernés, il est procédé à une élimination partielle de la candidature selon l'ordre de préférence indiqué par le candidat dans la lettre de candidature ou dans l'annexe « allotissement » (en cas de candidature avec DUME). Si l'ordre de préférence n'est pas indiqué, le rejet de la candidature s'opère en commençant par le lot dont le montant minimum est le plus important, jusqu'à ce que l'addition du montant minimum soit inférieure au chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché du candidat.

Effectif moyen annuel : Effectifs moyens annuels pour chacune des 3 dernières années

Nombre de cadres : Importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années

Lot n° 3 : Solutions de visioconférence, de vidéocommunication « HP Poly » en extension de parc existant et Prestations associées

Chiffre d'affaires moyen annuel : Chiffre d'affaires global en euros HT réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles ou équivalent (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené à 12 mois au prorata temporis)..

Chiffre d'affaires annuel moyen spécifique : Chiffre d'affaires en euros HT du domaine d'activité faisant l'objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent. (en cas d'exercice inférieur ou supérieur à 12 mois, celui-ci est ramené par les soins de l'Ugap sur 12 mois au prorata temporis).
Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le montant minimum du chiffre d'affaires moyen annuel du domaine d'activité faisant objet du marché sur les trois derniers exercices disponibles ou équivalent doit être supérieur ou égal à : Pour le lot 1 : 8 000 000 euros HT Pour le lot 2 : 6 000 000 euros HT Pour le lot 3 : 4 000 000 euros HT Si l'opérateur se porte candidat sur plusieurs lots et après analyse financière lot par lot, il est procédé à l'analyse globale de la capacité financière, à partir des lots sur lesquels l'opérateur dispose individuellement de la capacité financière. Si le chiffre d'affaire du domaine d'activité faisant l'objet du marché (moyenne annuelle sur les 3 derniers exercices) du candidat est inférieur à l'addition des montants minimums des lots concernés, il est procédé à une élimination partielle de la candidature selon l'ordre de préférence indiqué par le candidat dans la lettre de candidature ou dans l'annexe « allotissement » (en cas de candidature avec DUME). Si l'ordre de préférence n'est pas indiqué, le rejet de la candidature s'opère en commençant par le lot dont le montant minimum est le plus important, jusqu'à ce que l'addition du montant minimum soit inférieure au chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché du candidat.

Effectif moyen annuel : Effectifs moyens annuels pour chacune des 3 dernières années

Nombre de cadres : Importance du personnel d'encadrement, pour chacune des 3 dernières années

Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché : Non

Critères d'attribution Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché.

Offres Remise des offres le **08/10/26 à 16h00** au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.
Unité monétaire utilisée, l'euro.
Validité des offres : **8 mois** , à compter de la date limite de réception des offres.
Modalités d'ouverture des offres :
Date : le 09/10/26 à 10h00

Dépôt

- Déposer un Pli dématérialisé

Renseignements complémentaires

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

- Adresse de retrait du DCE : <https://marches.maximilien.fr/entreprise>

- Date et heure de Paris pour la remise et l'ouverture des offres.

- L'expression « modalités d'ouverture des offres » mentionnée dans le présent avis s'entend comme « modalités d'ouverture des candidatures et des offres »
Le dossier de consultation et l'avis de marché sont en accès libre et direct sans que les candidats aient besoin de s'identifier. Toutefois, l'identification du

candidat est fortement conseillée.

- Le présent accord-cadre s'entend comme un accord-cadre s'exécutant à bons de commande.

- La date de début indiquée au présent avis n'est qu'une date estimée. Le point de départ de la date initiale de l'accord-cadre, distinct de la date de notification, court à compter de la date indiquée dans l'ordre de service adressé au titulaire par tout moyen.

- Les montants du présent avis s'entendent pour la durée totale de l'accord-cadre, reconductions comprises.

- Les motifs d'exclusion de candidature sont définis dans les documents de la consultation.

- Les candidats répondant avec le DUME indiquent l'ordre de préférence des lots dans le document « Annexe DUME » annexé au dossier de consultation (le cas échéant).

- La notification des référés précontractuels au pouvoir adjudicateur prévue à l'art. R. 551-1 du code de justice administrative doit être adressée à la Direction juridique à l'adresse électronique suivante : recours@ugap.fr

Les candidats peuvent choisir de répondre selon l'une des deux options suivantes :

1. Utilisation du DUME (Document Unique de Marché Européen)

Le candidat renseigne le formulaire DUME directement en ligne sur le profil acheteur à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr/entreprise>. Ce dispositif permet de bénéficier des fonctionnalités spécifiques offertes par le service DUME. Les modalités d'accès et d'utilisation sont détaillées dans le règlement de la consultation.

2. Dispositif « standard »

Le candidat peut choisir de répondre en utilisant les documents inclus dans le dossier de consultation :

- La lettre de candidature (ou équivalent) qui contient les conditions de la candidature et les informations relatives aux attestations prévues dans le cadre de la réglementation de la commande publique

- La déclaration du candidat (ou équivalent) dans laquelle figurent les informations concernant la capacité économique et financière, ainsi que la capacité technique et professionnelle du candidat.

Les éléments de capacité peuvent être complétés dans les conditions prévues à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics. En outre, les pouvoirs de la ou des personnes habilitées à engager le candidat doivent être fournis, le cas échéant.

Pour les groupements d'entreprises, chaque membre du groupement doit transmettre l'ensemble des documents mentionnés ci-dessus.

Recours

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Melun

43, rue du Général de Gaulle

77008 Melun Cedex

Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10

greffe.ta-melun@juradm.fr

<http://melun.tribunaladministratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Union des Groupements d'Achats Public

M. le médiateur interne de l'UGAP

1 boulevard Archimède
Champs sur Marne
77444 Marne la Vallée cedex 2
Tél : 01 64 73 20 00

mediateur-interne@ugap.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant
l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Melun
43, rue du Général de Gaulle
77008 Melun Cedex

Tél : 01 60 56 66 30 - Fax : 01 60 56 66 10

greffe.ta-melun@juradm.fr

<http://melun.tribunaladministratif.fr>

Envoi le 22/07/26 à la publication

Marches-Publics.info V9.7